

## RESISTANCE AU SARKOZISME AMBIANT

### **Ecole, services publics, banlieues, société : Des tas d'urgence !**

**Nous, enseignants de l'Ecole publique laïque et républicaine, nous sommes profondément choqués quand les valeurs que nous enseignons à l'école sont bafouées, y compris par l'Etat lui-même.**

Nous accueillons tous les enfants qu'on nous confie : qu'ils soient blacks, blancs ou beurs, qu'ils soient riches ou pauvres, avec ou « sans papiers », et quelles que soient les opinions politiques ou les croyances religieuses de leurs parents.

Nous leur apprenons à vivre ensemble, à prendre conscience des droits et des devoirs de chacun. Nous essayons de donner du sens à leurs apprentissages. Nous nous efforçons de les faire tous progresser, sur des chemins souvent chaleureux et joyeux. Pour apprendre, les enfants ont besoin de sérénité, de respect, de tolérance et de solidarité. Nous sommes les garants de ces bonnes conditions d'apprentissages. Or nous constatons que le service public d'Education se dégrade, comme les autres services publics. Classes chargées, réseaux d'aide incomplets, disparition des aide-éducateurs, concentration des écoles, crédits culturels en baisse, diminution des moyens pour la formation des enseignants ...

En même temps, une logique comptable de management nous demande de faire du chiffre, de multiplier les évaluations, avec sans doute la perspective de mettre les écoles en concurrence, de « se battre pour les bonnes places » (les inscriptions dans les « bonnes écoles » se faisant au détriment des familles défavorisées), étape avant de privatiser l'Education Nationale ?

En même temps également, la vie des quartiers se dégrade de plus en plus :

- immeubles vieillissant, rénovation trop lente ou excluant les plus défavorisés
- détresse économique et sociale de zones aux taux de chômage records
- discriminations à l'embauche
- économie souterraine accompagnée de violences multiples : machisme, drogue et alcool, vols, dégradations
- accompagnement des jeunes affaibli dans les écoles, collèges et lycées par la diminution de surveillants et d'aide-éducateurs (ou assistants d'éducation) et hors temps scolaire par la suppression des emplois-jeunes et

par la mise en difficulté des associations par de très sensibles baisses de subventions

- politique de prévention remise en cause par l'abandon de la police de proximité, censée établir des liens de confiance avec les jeunes
- répression, tolérance zéro, contrôles au faciès et bavures policières ...

### **La politique libérale organise la crise sociale.**

Pourquoi les banlieues n'ont-elles pas alors explosé plus tôt ? Parce que ni les enseignants, ni les travailleurs sociaux, ni les militants associatifs ne pratiquent la discrimination, n'utilisent des méthodes répressives. Jamais dans nos classes ce n'est par la violence que les enfants obtiennent une amélioration, mais par le débat, la réflexion collective, l'élaboration et le respect des règles ...

Sans ce travail de participation et de prévention mené par l'ensemble des éducateurs, il y a longtemps que l'Etat ne tiendrait plus ses banlieues.

Est-ce en traitant la jeunesse de « racaille » à « nettoyer au « kärcher » qu'on cherche à établir dialogue et respect ?

Est-ce en décrétant un état d'urgence rappelant de sombres événements qu'on construit une réelle sérénité sur le long terme ?

Est-ce en « ethnisant » les problèmes des banlieues qu'on règle les dramatiques difficultés sociales ? ( parmi les interpellés figurent de nombreux « blancs », précaires ou exclus)

Est-ce en considérant les français beurs ou blacks comme des étrangers, sauf quand ils s'appellent Zidane, qu'on réalise « l'intégration » ?

Est-ce en prenant comme modèle la société de consommation, la pub et les marques, la télé-réalité et le succès éphémère qu'on offre des perspectives d'avenir aux jeunes ?

Que la justice fasse son travail, en jugeant de manière posée et impartiale les auteurs des dégradations, notamment en analysant les causes de ces violences, oui. Mais les comparutions immédiates sont-elles

dignes d'un Etat de droit ? Les expulsions collectives d'étrangers sont-elles légales ?

Que l'Etat fasse également son travail, notamment en rétablissant le dialogue avec les jeunes des banlieues, ce qui suppose dignité et respect envers ces jeunes. Mais aussi en créant les conditions d'un renouveau économique et social des banlieues et de la société. C'est possible, c'est un choix politique.

**Nous appelons à écarter toutes les dérives populistes et à travailler ensemble pour redonner du sens à la devise républicaine : « liberté, égalité, fraternité ».**

**13 novembre 2005 –  
Violences urbaines**

Communiqué commun

**Banlieues, les vraies urgences**

On ne répond pas à une crise sociale par un régime d'exception. La responsabilité fondamentale de cette crise pèse, en effet, sur les gouvernements qui n'ont pas su ou voulu combattre efficacement les inégalités et discriminations qui se cumulent dans les quartiers de relégation sociale, emprisonnant leurs habitants dans des logiques de ghettoïsation. Elle pèse aussi sur ces gouvernements qui ont mené et sans cesse aggravé des politiques sécuritaires stigmatisant ces mêmes populations comme de nouvelles "classes dangereuses", tout particulièrement en ce qui concerne la jeunesse des "quartiers".

Ce sont des années de politique centrée sur le tout sécuritaire qui sont en cause. Le sabotage des actions de prévention, l'asphyxie du monde associatif, la démolition de la police de proximité, la tolérance à l'égard des discriminations quotidiennes, notamment à l'égard des personnes étrangères ou supposées telles en raison de leur faciès, l'état d'une école qui ne peut réduire la ségrégation nous font mesurer aujourd'hui non seulement l'échec mais la redoutable nocivité de cette politique. Ce n'est pas seulement le langage du ministre de l'Intérieur, ce sont les actes de l'ensemble du gouvernement qui relèvent d'une logique d'apprenti sorcier.

**Un défi citoyen majeur.**

**Pour cela, l'argent est nécessaire, la démocratie participative l'est tout autant. Il n'y aura pas de solution en écartant les acteurs de la crise des banlieues. Nous, enseignants, souhaitons prendre toute notre place dans ce défi.**

*Union des alternatives syndicales*

**Le site de l'UDAS : <http://udas.org> Contact : [contact@udas.org](mailto:contact@udas.org)**

#### **DES TAS D'URGENCE**

Revue de presse, commentaires, matière à réflexion... l'Udas vous propose 5 dossiers ici : <http://www.udas.org> rubrique Dossiers/Etat d'urgence/

-----  
Introduction des dossiers...

« Essayer d'aborder la question des banlieues dans sa complexité. Dénouer les fils de l'action (ou de l'inaction) gouvernementale, la pièce de théâtre que l'on nous joue étant mise en scène essentiellement en fonction de 2007.

Dénoncer l'attitude du parti socialiste, au lourd passif (limites de sa politique de la ville, absence d'une véritable politique de gauche et surenchère sécuritaire), à l'abandon à la fatalité et aux objectifs tout autant politiques.

Mais surtout tenter de comprendre le malaise des banlieues et de ses jeunes, que nous accompagnons dans nos classes en éduquant au vivre ensemble, tout en essayant de donner du sens aux apprentissages. Pour cela, l'avis de sociologues, de journalistes et de quelques politiques éclairés est fort utile.

Agir ? Réagir d'abord à la " farce tragique " au côté des associations, syndicats et partis. Nous exprimer nombreux avec l'éclairage de notre spécificité d'enseignants.

Communiquer pour aider les citoyens (dont nous faisons partie) à analyser la situation et à se situer politiquement sans sombrer dans les dangereuses simplifications sécuritaires ni dans les réductions faciles de certains courants d'extrême gauche.

Et continuer notre tâche sur le long terme en sachant que l'école ne pourra pas changer les choses à elle toute seule, mais que sans elle il n'y aura pas non plus de lendemains qui chantent. »

Au-delà, c'est aussi l'incapacité des gouvernements successifs depuis des décennies à faire reculer le chômage massif, l'explosion de la précarité, la systématisation des discriminations racistes et territoriales, comme la politique d'affaiblissement des services publics et le recul des droits sociaux qui apparaissent en pleine lumière aujourd'hui.

Les violences sont auto-destructrices. Elles nuisent essentiellement à ceux dont elles dénoncent l'exclusion. Faire cesser les violences, qui pèsent sur des populations qui aspirent légitimement au calme, est

évidemment nécessaire. Dans ce contexte, l'action des forces de l'ordre, qui doit s'inscrire dans un cadre strictement légal et ne pas conduire à des surenchères, ne saurait être la seule réponse. D'ores et déjà, nous devons ouvrir un autre chemin si nous ne voulons pas que se poursuivent ou se renouvellent les violences qui viennent de se produire. Seule une action collective permettra de définir les conditions d'une autre politique.

En premier lieu, nous n'acceptons pas que se poursuive l'état d'urgence. Recourir à un texte

provenant de la guerre d'Algérie à l'égard, souvent, de Français descendants d'immigrés, c'est leur dire qu'ils ne sont toujours pas français. User de la symbolique de l'état d'urgence, c'est réduire des dizaines de milliers de personnes à la catégorie d'ennemis intérieurs. Au-delà, c'est faire peser sur la France toute entière et sur chacun de ses habitants, notamment les étrangers que le gouvernement désigne déjà comme des boucs émissaires, le risque d'atteintes graves aux libertés.

Nous affirmons solennellement que si ce régime d'exception devait être prolongé, nous mettrions en œuvre tous les moyens démocratiques dont nous disposons pour nous y opposer.

Nous souhaitons ouvrir une autre perspective que celle qui a conduit à l'impasse actuelle. Cela passe par la mise à l'ordre du jour de quatre exigences fondamentales : la vérité, la justice, l'égalité et le respect.

Ni le recours à des procédures judiciaires expéditives, voire à une " justice d'abattage ", ni le marquage de zones discriminées par une carte de l'état d'urgence ne sont conciliables avec l'objectif du rétablissement de la paix civile et du dialogue démocratique.

La République doit reconnaître, publiquement et par ses plus hautes autorités, que le sort de ces

populations, les discriminations qu'elles subissent, sont de notre responsabilité collective et constituent une violation de l'égalité républicaine.

Cette exigence implique aussi que la vérité soit totalement faite sur les conditions dans lesquelles deux jeunes hommes sont morts à Clichy-Sous-Bois.

Restaurer la situation dans ces quartiers, c'est d'abord restituer la parole à leurs habitants. Des cahiers de doléance doivent être discutés, ville par ville, selon les principes de la démocratie participative entre représentants des habitants, associations, syndicats, élus locaux et représentants de l'Etat. Ils doivent être rendus publics.

C'est ensuite ouvrir une négociation collective, regroupant les mêmes participants, pour programmer des actions de rétablissement de l'égalité ce qui implique que la représentation nationale soit saisie d'une véritable loi de programmation et que cessent les mesures de saupoudrage ou pire encore les marques de mépris comme la transformation de l'apprentissage en mesure de relégation scolaire précoce. Une solidarité nationale authentique doit être au rendez-vous de la reconstruction du tissu social dans les banlieues. C'est, surtout, mettre en œuvre,

dans la réalité, une réelle politique nationale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits.

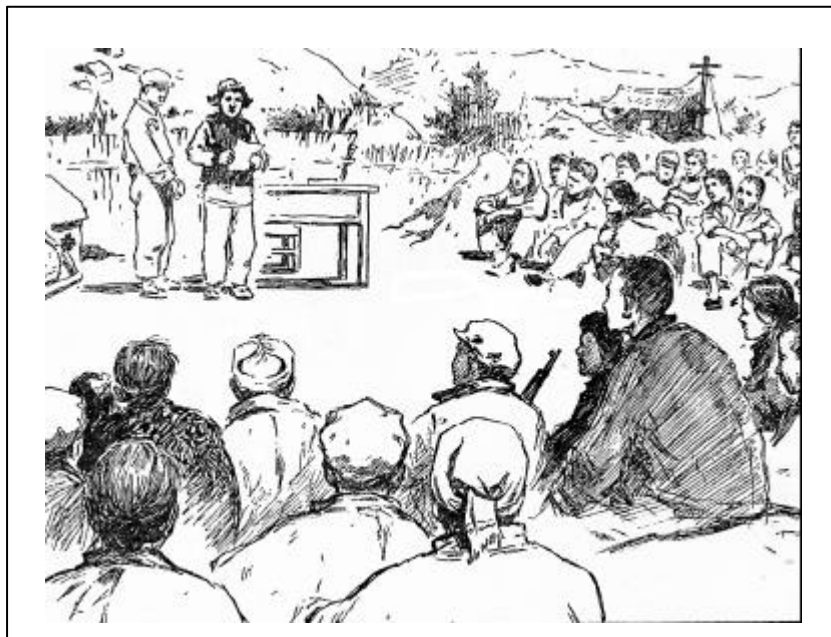
Il doit être mis un terme sans délai à tous les discours insupportables et dévalorisants qui font des habitants de ces quartiers, des " racailles ", des " barbares ", des " sauvagesons " ou des " fantassins d'un complot intégriste ".

Nous affirmons qu'il y a là une véritable urgence nationale : il faut substituer à l'état d'urgence policier un état d'urgence sociale, afin que les actes des gouvernants cessent de contredire la devise de la République.

*Signataires : Les Alternatifs, Alternative citoyenne, Association des Tunisiens en France, Association des citoyens originaires de Turquie (ACORT), ATTAC, ATMF, Une Autre voix juive, Cactus républicain/La gauche, CEDETIM-IPAM, CGT, Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), Coordination Antividéosurveillance d'Ile-de-France, Droit Solidarité, Fac Verte, FCPE, Fédération anarchiste, Femmes en noir, FIDH, FSU, FTCT, GISTI, Les Oranges, Les Verts, LDH, Lutte ouvrière (LO), Mouvement pour une alternative républicaine et sociale (MARS), Mouvement des jeunes socialistes (MJS), Mouvement National des Chômeurs et des Précaires (MNCP), Mouvement de la Paix, MRAP, PCF, Rassemblement des associations citoyennes de Turquie (RACORT), Réseaux citoyens de Saint-Étienne, Réformistes et Solidaires (Re-So), Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Union démocratique bretonne (UDB), UNEF, Union nationale lycéenne (UNL), UNSA, Union Syndicale Solidaires.*

*La LCR se joint à la démarche de ce texte, mais est en désaccord avec son quatrième paragraphe.*

source : coord educ Mars



## RESISTANCE A L'OBSCURANTISME

### Méthodes de lecture et évaluation CE1

En quelques phrases aussi assassines qu'approximatives, c'est le moins qu'on puisse dire, Gilles de Robien a provoqué un électrochoc à et autour de l'école, en digne représentant de commerce du Sarkozysme ambiant.

Il y a lieu dans un premier temps d'analyser les propos, à la recherche d'improbables arguments scientifiques.

Mais il s'agit aussi d'entrer plus que jamais en résistance contre les courants réactionnaires qui tentent ni plus ni moins de rendre la pédagogie responsable de tous les maux de la société.

Attention aussi à la nuance ministérielle : attaque-t-on le global ou le global et le semi-global ? L'enjeu est capital. Fort curieusement, l'annonce d'une évaluation en CE1 et ce qu'elle induit provoque moins de réactions que la guerre donquichottesque contre la méthode globale.

Notons aussi une réflexion du ministre sur l'enseignement de l'histoire, en pleine ambiance révisionniste sur le colonialisme.

Voir ce dossier Méthodes de lecture et évaluation CE1 sur le site UDAS <http://udas.org>

### Réactions Udas

Sur France Inter, j'ai entendu que l'évaluation CE1 annoncée par Galouzeau allait remplacer l'évaluation de CE2.

Restons prudents en attendant d'en savoir plus. Mais ça sent le soufre. Ne parlons pas de la démagogie des groupes de 10 élèves (avec quels moyens ?)

#### 1) Evaluation CE1

S'il s'agit de mettre en place pendant le CE1 une évaluation qui remplacerait plus ou moins celle de début de CE2, terminé l'esprit du cycle, la lente maturité de l'élève qui lui permet dans bien des cas de décoller en fin de CE1 voire en début de cycle 3 grâce à la confiance qu'on lui accorde, à la sérénité qu'il ressent et au soutien qu'on lui apporte (enseignant et réseau d'aide). Au contraire, on va aller dans le sens des parents ultra-stressés et sélectionner par l'échec beaucoup plus tôt.

#### 2) Méthodes de lecture

On sent venir un nouveau courant réactionnaire. Après les programmes de 2002 ambigus, un rapport Thélot et une loi d'orientation Fillon démagogiques et réacs, enfin le grand soir pour tous ces courants intellectuels ou populaires, ultra relayés par les médias, qu'on peut résumer à peu de choses près par le b-a-ba, y'a que ça de vrai (1) ?

Ce risque d'apprentissage par des méthodes absolument antiscientifiques, anticoopératives, consacrant la transmission verticale de savoirs robotisés, nous guette.

Toute ressemblance avec l'évaluationnite, la course aux chiffres, la concentration et la mise en concurrence des écoles est purement fortuite.

Si ce qu'on peut craindre s'avère hélas exact, il faudra résister fort, peut-être en refusant ces éventuelles évaluations et en continuant d'utiliser des méthodes de lecture estimées à tort comme étant nuisibles.

*(1) : Quant à la méthode globale pure, aujourd'hui quasiment disparue, où on n'utilise jamais l'analyse-synthèse, elle était sans doute élitiste, difficilement adaptable à nos classes, mais intéressante à titre expérimental ... Elle sert de "nébuleuse de la honte" pour tous ces gens médiocres qui considèrent que ceux qui n'utilisent pas le b-a-ba dès le 3 septembre sont des praticiens du "global" et sont responsables de tous les maux de la terre !*

#### Claude

J'aurais peut-être mieux fait de ne pas te lire ce soir... ce n'est hélas pas une surprise que dans la suite des effets d'annonce viennent ceux là !

Hier j'avais un peu retrouvé d'optimiste lors d'une conférence péda sur l'EPS par un conseiller pédagogique qui osait ne pas cacher son antiSarkosisme (primaire ?), mais surtout partageait beaucoup de nos choix et analyses quant à l'évaluationnite (pour l'évaluation formative, contre les évaluations en début de séquence pour classer par niveaux, contre l'évaluation sommative avant 15 ans) et dénonçant collégialisation de l'élémentaire et l'élémentarisation de la maternelle. Des activités où tous trouvent leur place et peuvent progresser, encourageant l'entraide, la transversalité...

Un peu d'oxygène... avant de replonger dans ton annonce d'une ambiance incitant à la désobéissance civile... ou à une nouvelle reconversion ! Je sens qu'on va se battre pour avoir les PS-MS (tant qu'il reste des maternelles) !

#### Martine

Moi j'ai décidé d'interdire la lessive à la main à la cendre de bois, méthode utilisée par les veuves de guerre sur l'île d'Ouessant. Il est prouvé que cette méthode est probablement responsable du décès de leurs maris. Il est évident qu'elle nuit gravement aux statistiques concernant l'efficacité de la lessive du linge en France en 2005.

#### Le sinistre du linge

##### Paul, version 1

### La Fédération nationale des orthophonistes s'insurge.

Suite aux déclarations de Gilles de Robien, comme quoi des études menées par les orthophonistes prouvent que l'utilisation de la méthode globale crée des élèves dyslexiques, la fédération a affirmé jeudi 8 décembre dans un communiqué qu'"il n'existe à ce jour aucune étude menée par des orthophonistes, validée scientifiquement, mettant en évidence des liens de causalité entre méthodes de lecture et pathologies du langage écrit".

*(Source AFP) lu sur le site "vousnousils"*

Le ministre du culte supprime l'emploi de la cendre dans les lavoirs.

*Monsieur Duschmoll, ne voulant pas laisser le monopole de mesures aussi radicales à Monsieur De Robien est intervenu lui aussi :*

"dans la même lignée, je propose d'interdire aux veuves de guerre de l'île d'Ouessant, la pratique désastreuse qui consiste à laver le linge à la main en utilisant de la cendre de bois. Il est scientifiquement prouvé que cette méthode est en grande partie responsable de leur veuvage. Elle n'est par ailleurs pas sans conséquences sur la baisse des statistiques concernant l'efficacité du lavage en France en 2005.

Par conséquent, dès le mois de Janvier :

- les lavoirs de l'île d'Ouessant seront vidangés ;
- il sera interdit de brûler du bois sur l'île ;
- un magasin Darty sera construit pour permettre aux lavandières soucieuses de leur niveau professionnel, d'améliorer leurs compétences.

En cas de récidive, une visite de Nicolas Sarkozy serait programmée sur l'île pour envisager la taille du déploiement policier à préconiser."

**Paul, version 2**

Et s'il n'y a plus de dyslexiques, que feront les orthophonistes alors ? Gilles de Robien supprime la méthode globale d'enseignement de la lecture. Il affirme avoir été alerté par les orthophonistes "sur une véritable épidémie de dyslexie, liée à cette méthode".

**Philippe**

J'ai entendu de Robien ce matin. Ce qui m'est insupportable, c'est le non respect de la liberté pédagogique, cette façon de se couler dans l'inquiétude des parents, cette manière de s'asseoir d'une phrase assassine sur les programmes, des années de recherche, des années d'échanges et de pratiques et puis tant d'autres choses encore ... mais il faudra gérer les dégâts car on devine ce qu'il va falloir expliquer aux parents de CP qui ne verront pas dès la rentrée "p.a.p.a f.u.m.e l.a p.i.p.e"

**Michel**

Papa fume la pipe dans son fauteuil et maman fait la vaisselle.

**Anne Onyme**

## RESISTANCE A L'INHUMANITE

### Réseau Ecoles sans frontières

Source : oppplm

Un internaute sur la liste oppplm (Marseille)

Plusieurs comités et associations avaient réussi à se mobiliser en faveur des élèves et des familles expulsées. Et à réussir dans leur juste combat.

En se donnant le rôle ( si charitable ) de celui qui attend la fin de l'année scolaire pour agir, c'est en fait la possibilité d'expulser en toute discrétion, lorsque les parents, les enseignants, les associations et les camarades de classe seront en vacances et dispersés, loin de l'école. Au delà du cynisme, surtout en osant évoquer une "mesure humanitaire, généreuse".

\*Clandestins: Sarkozy justifie l'expulsion d'enfants scolarisés\*[2005-11-29 19:32]

PARIS (Reuters) - L'expulsion de familles d'immigrants clandestins avec des enfants scolarisés en France est confirmée mais ne sera possible que l'été, à la fin de l'année scolaire, a précisé Nicolas Sarkozy.

Le ministre de l'Intérieur a expliqué qu'il voulait ainsi éviter que la scolarisation des enfants ne devienne une "nouvelle filière" d'immigration illégale.

Une circulaire ministérielle datée du 31 octobre a été adressée aux préfets pour leur demander "de ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement des familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois".

"J'ai pris une décision, c'est qu'il n'y aurait plus d'expulsion d'enfants scolarisés et de leurs parents durant l'année scolaire", a dit Nicolas Sarkozy lors de

son audition devant la commission d'enquête sur l'immigration clandestine, au Sénat.

"Mais je n'ai pas été plus loin", a-t-il ajouté.

"En disant pas d'expulsion en cours d'année scolaire, c'est une mesure humanitaire, généreuse. Mais en disant qu'il y aura expulsion pendant l'été, cela veut dire qu'on ne crée pas une nouvelle filière d'immigration illégale dans notre pays."

"Si vous n'expulsez pas d'enfants scolarisés, alors immédiatement vous créez une nouvelle filière d'entrée illégale sur le territoire", a fait valoir Nicolas Sarkozy. "Il suffira d'être scolarisé pour avoir droit à un titre de séjour."

Les enfants de clandestins qui font l'objet d'une mesure d'expulsion sont parfois scolarisés depuis plusieurs années en France. Les collectifs de soutien se multiplient au niveau local pour réclamer l'arrêt des procédures d'expulsion.

Un collectif s'est créé ce mois-ci dans le Lot-et-Garonne à la suite de l'ouverture de procédures d'expulsion visant deux familles marocaines avec cinq enfants au total, scolarisés de la maternelle au lycée à Villeneuve-sur-Lot.

[http://actualite.free.fr/actu.pl?doc=france/3\\_2005-11-29T193233Z\\_01\\_TOU966497\\_RTRIDST\\_0\\_OF RTP-FRANCE-IMMIGRATION-SARKOZY-ENFANTS-20051129.XML](http://actualite.free.fr/actu.pl?doc=france/3_2005-11-29T193233Z_01_TOU966497_RTRIDST_0_OF RTP-FRANCE-IMMIGRATION-SARKOZY-ENFANTS-20051129.XML)

source : on peut pas pousser les murs

## RESISTANCE A LA HIERARCHISATION

### Direction d'école

#### Aux parents d'élèves de l'école

#### Direction et fonctionnement de l'école Connaissez-vous l'envers du décor ?

Madame, Monsieur,

Au cours des cent dernières années, l'environnement de l'école a connu de profondes évolutions, mais le fonctionnement de l'école qui s'est considérablement complexifié n'a pas suivi cette transformation. Le travail des enseignants aurait dû aussi évoluer, mais reste le plus souvent solitaire... et les tâches de la direction d'école auraient dû être partagées pour que chacun s'implique dans cette grande entreprise quotidienne qu'est l'éducation de vos enfants.

- Savez-vous qu'en France, dans 35 000 écoles, la directrice ou le directeur de l'école fait son travail administratif après la classe sans avoir aucun allègement de son service ? Faut-il fermer ces écoles ?
- Savez-vous que, sauf exception très rare, le fonctionnement de l'école ne bénéficie d'aucun personnel administratif ou de secrétariat ? Faut-il embaucher des vacataires sans formation et sans statut ?
- Savez-vous que l'équipe des maîtres n'a qu'une heure par semaine pour effectuer toutes les concertations nécessaires ? Faut-il apprendre à parler plus vite
- Savez-vous que plus de 4 000 directions d'école n'ont pas trouvé de candidats parce que cette fonction est de plus en plus lourde à assumer ? Faut-il faire venir des directeurs javanais ?

Les directrices et directeurs d'école sont en grève administrative. Cette action a pour but d'obtenir du

### Evaluations et remplacements

Aujourd'hui, l'ensemble des personnels du lycée V. HUGO réunis en heure d'information syndicale, ont voté à l'unanimité (plus de 50 présents) deux actions fortes pour les mois de décembre 2005 et janvier 2006:  
- Jeudi 8 décembre 2005, jour de la notation OEA et agents administratifs, dépôt d'un préavis de grève et manifestation la plus massive possible devant les grilles du rectorat dès 9h pour dénoncer le scandale du nouveau système de notation découlant de la LOLF. Cette grille d'évaluation est insultante et humiliante pour nos collègues ATOSS. Elle comporte 30 critères d'appréciation comme la capacité d'expression écrite et orale ( à qui s'adresse t'on ?????), l'aptitude au management, le sens du service public ( un comble

Ministère de l'Education Nationale et des pouvoirs publics, des améliorations de la fonction qui permettent un meilleur fonctionnement de l'école. Mais cela dure depuis 6 ans sans qu'on mesure vraiment l'efficacité de ce mouvement : il semble même que la situation de dégrade de semaine en semaine.

Comme tous les parents, vous voulez que votre enfant réussisse, vous voulez que l'on puisse s'occuper de lui, prendre en compte ses demandes, être attentif à ses difficultés. Chaque enseignant dans sa classe partage avec vous cette même préoccupation. Nous sommes aussi nous-mêmes parents, dans le meilleur des cas.

Mais la façon dont l'école est gérée intervient aussi dans la réussite des élèves. C'est pour cela que nous voulons améliorer son fonctionnement : transformons la direction d'école que l'administration considère bureaucratiquement comme une courroie de transmission de la politique du ministère, et redonnons le pouvoir collectif aux équipes d'enseignants dans le cadre du conseil des maîtres de l'école.

Notre proposition ne vise bien sûr à gêner, ni les familles, ni les associations de parents d'élèves, qui pourraient prendre toute leur place dans un dialogue constructif au sein des conseils d'école. Réinventons l'école républicaine.

**En vous remerciant par avance pour votre lecture attentive, nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension et votre soutien.**

L'équipe enseignante.

*Source : PAS38*

pour certains collègues qui ont eu plus de 30 jours de grève décomptés en 2003) , respect du devoir de réserve, loyauté, etc....

Nous espérons être rejoint par un grand nombre de collègues le 8 décembre à 9 heures devant le rectorat . En attendant, il faudrait que tous les collègues des établissements aient connaissance de ces fameuses grilles ( les demander tout simplement aux ATOSS).

- A compter de la rentrée des vacances de Noël et pour tout le mois de janvier, dépôt d'un préavis de grève pour couvrir les collègues "réquisitionnés" dans le cadre des remplacements à l'interne et qui refuseraient de les faire. Cela permettrait aussi à d'autres de les soutenir.

L'intersyndicale CGT,SUD,SNES,CNT

*Source : coordéduc Marseille*

## **LE MANIFESTE DES INSTITUTEURS SYNDICALISTES**

**Quelques jours après l'arrêt des poursuites, le 26 novembre 1905, parut le manifeste des instituteurs syndicalistes, rédigé par Roussel, président des normaliens de la Seine, Glay et Dufrenne, conseillers départementaux.**

**Ce texte venait à son heure, il était clair, frappant et faisait sonner haut les revendications du personnel primaire. Il était comme une déclaration des droits des instituteurs. Il fit grand bruit tant parmi les ennemis, que parmi les amis des instituteurs.**

**C'est, dit J.-S. Séverac dans l'Encyclopédie Socialiste, un document de la plus haute importance, car il exprime avec une netteté parfaite l'orientation des pensées et des sentiments de la fraction la plus active et la plus audacieuse du grand corps des instituteurs.**

**Voici le texte de ce manifeste :**

Considérant qu'il est établi qu'aucun texte de loi ne dénie formellement aux instituteurs le droit de former des syndicats ;

Que, d'autre part, il n'est pas exact d'affirmer qu'il y ait une jurisprudence contre les syndicats d'instituteurs ;

Attendu qu'il est constitué, aussitôt après la promulgation de la loi 1884, un syndicat des membres de l'enseignement, et, plus, récemment, plusieurs syndicats d'instituteurs, sans que l'autorité judiciaire s'en soit émue, et que les poursuites contre les associations syndicales d'instituteurs n'ont commencé que sur l'injonction du pouvoir exécutifs ;  
Considérant cependant que ni la loi ni la jurisprudence n'interdisent aux associations d'instituteurs la forme syndicale, elles ne la leur reconnaissent pas formellement non plus ;

Et qu'il appartient dès lors au pouvoir législatif d'en décider ;

Considérant qu'un projet de loi ayant cet objet est en instance devant le Parlement et qu'il doit venir prochainement en discussion ;

Les instituteurs syndicalistes croient devoir, dans le but d'éclairer l'opinion publique et le pouvoir législatif sur ce qu'ils se proposent en recherchant la forme syndicale, faire la déclaration suivante :

« Si l'on admet qu'il soit dans la nature des choses et de l'intérêt supérieur de l'Etat que la capacité syndicale soit refusée aux agents qui détiennent une portion de la puissance publique, on ne saurait sans prévaloir pour dénier aux instituteurs le droit de constituer en syndicats.

Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni au nom de l'Etat, ni même au nom du peuple Français que l'instituteur confère son enseignement ; c'est au nom de la vérité. Les rapports mathématiques, les règles de grammaire, n'ont plus que les faits d'ordre scientifique, historique, moral qui le constituent, ne sauraient dès lors être soumis aux fluctuations d'une majorité.

« Il découle de ces principes que le corps des instituteurs a besoin de toutes son autonomie, et les instituteurs eux-mêmes de la plus large indépendance.

Hors, cette autonomie du corps enseignant primaire et cette indépendance de ses membres ne peuvent être pleinement

réalisées que par la constitution en syndicats des associations professionnelles d'instituteurs.

« Les instituteurs syndicalistes croient, d'autre part, être dans le sens de l'évolution républicaine en réclamant pour leurs regroupements corporatifs la forme syndicale, comme étant la seule qui convienne à l'organisation démocratique de l'enseignement primaire, qu'ils sont résolus à poursuivre.

« Les instituteurs sont, en effet, décidés à substituer à l'autorité administrative, qui avoue son impuissance devant les ingérences politiques, et aux influences politiques auxquelles ils ont été, jusqu'ici, obligés d'avoir recours pour corriger les injustices administratives, la force syndicale.

« Les instituteurs réclament la capacité syndicale pleine et entière. Toutefois, il est profondément injuste d'affirmer que leur préoccupation soit de conquérir le droit de grève. C'est, ils y insistent, dans une pensée d'organisation républicaine qu'ils demandent au pouvoir législatif de leur reconnaître la capacité syndicale.

« C'est, enfin, pour des raisons morales de l'ordre le plus élevé, que les instituteurs réclament le droit de se constituer en syndicats : Ils veulent entrer dans les Bourses du Travail. Ils veulent appartenir à la Confédération générale du travail.

« Par leurs origines, par la simplicité de leur vie, les instituteurs appartiennent au peuple. Ils lui appartiennent aussi parce que c'est aux fils du peuple qui sont chargés d'enseigner.

« Nous instruisons les enfants du peuple, le jour. Quoi de plus naturel que nous songions à nous retrouver avec des hommes du peuple, le soir ? C'est au milieu des syndicats ouvriers que nous prendrons connaissance des besoins intellectuels et moraux du peuple. C'est à leur contact et avec leur collaboration que nous établirons nos programmes et nos méthodes.

« Nous voulons entrer dans les Bourse du Travail pour y prendre de belles leçons de vertu corporative, et y donner l'exemple de notre conscience professionnelle.

« Nous avons, de la forme syndicale, la plus haute conception. Le syndicat ne nous apparaît point créé uniquement pour défendre les intérêts immédiats de ses membres, mais il nous semble qu'il doit se soucier autant de rendre plus profitable à la collectivité la fonction sociale que ses membres remplissent.

« Les syndicats doivent se préparer à constituer les cadres des futures organisations autonomes auxquelles l'Etat remettra le soin d'assurer sous contrôle et sous leur contrôle réciproque les services progressivement socialisés.

« Telle est la conception syndicale que nous voulons porter dans les Bourses du Travail. Et telles sont les raisons, d'ordre théorique et d'ordre pratique, pour lesquelles nous demandons au pouvoir législatif de reconnaître aux associations professionnelles d'instituteurs la capacité syndicale. »

En attendant, nous engageons tous les instituteurs syndicalistes à adhérer aux syndicats déjà existants.

## RESISTANCE A L'ARBITRAIRE

### Répression contre R Veillet

OBJET : Affectation sur poste inexistant.  
Le 22 Octobre 2005

Monsieur Le Ministre.

Lors d'une rencontre au ministère le 26 juillet 2005, entre Monsieur Emmanuel ROY et l'Intersyndicale il a été évoqué ma situation de CPE muté sur poste inexistant, de remplaçant sans remplacement, de TZR affecté en sur-nombre sur un établissement déjà bien doté en personnels d'Education.

M. ROY s'était engagé à intervenir pour mettre fin à une situation qui constitue de fait une double sanction à visée vexatoire, et un aberrant gaspillage de fonds publics, par mesure discriminatoire. Depuis, aucune suite n'a été donnée, puisque deux mois après la rentrée rien n'a été changé. Aussi, je tiens à apporter les précisions suivantes : Lorsque j'ai été muté d'office à Lyon, à la rentrée 2003, j'ai d'abord été envoyé au prestigieux Lycée du Parc, sans poste réel. Ainsi, pendant l'automne 2003, j'ai été payé à ne rien faire, dans un établissement qui n'avait pas besoin de moi, puisque le Proviseur m'invitait chaque matin à repartir. Pourtant, dans ce département, les établissements difficiles sont nombreux, et j'aurais pu être professionnellement très utile dans l'un d'eux. Ayant émis de vives protestations contre cette aberration et ayant menacé de porter le scandale sur la place publique, j'ai été déplacé deux mois plus tard au lycée Jean Perrin en qualité de TZR (remplaçant). Cela signifie que j'exerce sur cet établissement de rattachement, et reste disponible pour effectuer toute suppléance sur l'agglomération Lyonnaise, dès que le cas se présente. Or depuis trois ans, je n'ai jamais été appelé pour effectuer un quelconque remplacement. Je n'ai jamais été employé pour renforcer la moindre équipe dans un établissement sensible (il y en a beaucoup dans la banlieue lyonnaise), ou pour soulager des collègues surchargés (certains CPE ont la responsabilité de plus de 800 élèves, seuls). Le rectorat semble indifférent à cette inéquité.

Bien que le manque de personnel Vie Scolaire soit flagrant partout, comme on le voit, bien qu'à la rentrée de Septembre 2005 plusieurs postes étaient vacants, on a choisi de me laisser au lycée Jean Perrin. Pourtant, cet établissement, qui ne présente globalement aucune difficulté est déjà doté de trois Conseillers d'Education. Ainsi avec 1 CPE pour moins de 250 élèves (issus pour la plupart de milieux sociaux favorisés) on détient un des meilleurs taux d'encadrement de France, quand des besoins criants se font sentir ailleurs. Dans ces conditions, comment ne pas parler de placard doré, quand on sait que j'ai demandé à plusieurs reprises une mutation officielle sur

des établissements lyonnais classés en ZEP. Mutations qui ont été refusées. De la même manière aucune suite n'a été donnée lorsque je me suis porté volontaire pour intervenir dans n'importe quel établissement sensible du Grand Lyon, (je suis pourtant un ancien éducateur du ministère de la justice). Comment ne pas considérer ces dispositions comme discriminatoires, comme une double sanction vexatoire.

Certes, je revendique l'annulation de la sanction dont je suis l'objet, car elle constitue une mesure de répression anti-syndicale pour briser une grève. Je demande également ma réintégration sur le lycée Dhuoda de Nîmes que je n'aurais jamais dû quitter. Revendications qui auraient dû être satisfaites puisque le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, présidé par des Magistrats du Conseil d'Etat s'est prononcé pour " l'annulation de cette sanction car les faits reprochés ne sont pas établis " (ce qui signifie clairement qu'il s'agissait bien d'une cabale !). En effet, je rappelle que j'ai été sanctionné pendant la grève de 2003, pour m'être opposé au remplacement de surveillants grévistes, par des élèves en situation précaire. Je rappelle aussi que c'est à l'issue d'un Conseil de discipline ubuesque, que j'ai été muté d'office de Nîmes à Lyon. Il n'en demeure pas moins que le traitement spécial qui m'est infligé à Lyon est intolérable car il ne peut même pas se justifier par un reproche. Il s'agit donc bien d'une mesure d'arbitraire pur et simple, d'un acharnement d'une Administration qui se venge car elle a été désavouée par la plus haute instance de la Fonction Publique : le CSFP.

Aussi, comme il a été demandé à Monsieur Emmanuel ROY, je vous demande de faire cesser cette situation, et de m'affecter sur un poste réel.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le Ministre l'expression de mes salutations respectueuses.

Roland VEUILLET  
Source : Pas69

### **REVALORISATION DES IEN**

On n'est pas sortis de l'auberge...

### **INSPECTEURS.**

Le ministère de l'Education nationale a annoncé, mercredi 12 octobre, qu'il allait revaloriser la carrière des quelque 2 000 inspecteurs de l'Education nationale, ces cadres chargés d'évaluer les enseignants et de superviser les écoles maternelles et élémentaires. Le montant des indemnités sera augmenté de 20% minimum, un dixième échelon sera créé et les conditions matérielles du métier seront améliorées. Les syndicats d'inspecteurs se sont engagés en échange à lever leur mot d'ordre de grève lancé début septembre. "Le Monde" (p. 10)

Source : PAS26

## RESISTANCE A LA PRIVATISATION

### AGCS : Chronique d'une mort annoncée : L'école maternelle.

L'article 1-3-b déclare : que l'AG.C.S. concerne tous les services dans tous les secteurs, à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental.

L'article 1-3-c précise : qu'un service pour échapper aux règles de l'A.G.C.S. ne doit être fourni par le gouvernement, ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec 1 ou plusieurs fournisseurs de services.

L'accord est ratifié par le parlement en décembre 1994. Il est prévu une « protection » possible : les exemptions. La France demande une protection entre autre pour l'éducation, la santé, la culture... Cette protection ne peut excéder 10 ans. Nous sommes en ... 2005.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 s'appliquent à ces services publics les articles 1-3-b et 1-3-c.

L'enseignement est donc concerné par l'AGCS.

Pour bien comprendre le mécanisme que je vais tenter de mettre à jour, il faut savoir que les mesures annoncées plus bas ne sont pas systématiques, ni dans le temps ni dans l'espace.

Elles sont mises en place de façon très parcellaire.

Sous couvert du problème (pédagogique) de la scolarisation des 2 ans, (qui est par ailleurs un réel problème dans les conditions où elle est organisée à ce jour, mais ce n'est pas l'objet de cet exposé), il est remis en cause l'accueil des 2 ans en écoles maternelles.

En quelques chiffres, sur le département du Tarn (81), il y a 10 ans l'école maternelle accueillait 80 % des enfants de 2/3 ans du département, elle n'en accueille plus que ..... 38 % ! Elle accueillait 56 % des enfants de 2 ans, elle n'en accueille plus que 36 %. (Sources FCPE départementale et inspection d'académie). L'inspecteur nous assure qu'il souhaite ... stabiliser ce chiffre !

Bon nombre d'écoles maternelles n'accueillent plus les enfants qu'à partir de 3 ans révolus.

Et quand elles les accueillent, les moins de 3 ans ne sont pas comptabilisés dans les effectifs et cela depuis plusieurs années.

C'est souvent la cause de classes de maternelles surchargées.

En même temps, la rentrée de janvier est supprimée de façon irrégulière. Ce qui implique que environ 1/3 des enfants scolarisables à 3 ans, ne rentrent effectivement à l'école maternelle qu'à la fin de leur 3<sup>ème</sup> année, voir à 4 ans.

Dans le même temps et ce depuis 4 ou 5 ans, le statut administratif de l'école maternelle est visé : quand un directeur (trice) part en retraite ou obtient une mutation, il est demandé, voir « imposé » au directeur (trice) du primaire de prendre la direction complète de l'école.

Il faut savoir que celui-ci n'est pas obligé de prendre cette fonction, l'inspection ne peut la lui imposer sans son assentiment. Pour exemple cette année 10 écoles étaient concernées par cet état de chose en Aveyron, 1 directeur sur 10 a refusé le poste.

Dans ces conditions là l'école maternelle garantie de moins en moins les impératifs de qualité voir de sécurité physique et morale que nécessitent l'accueil des enfants de cet âge.

Les familles qui le peuvent se rabattent sur les structures d'accueil associatives, le plus longtemps possible (jusqu'à 4 ans) soit par choix, soit par obligation (pas de places, entrée janvier supprimée ...).

Ces structures (crèches, haltes, CLSH mater ...) fournissent un service ... payant.

Même si les familles peuvent bénéficier d'aides parfois conséquentes (Prestation Sociale Unifiée) de la CAF, il n'en reste pas moins vrai que nous sommes ici dans le cadre d'un service, fournis sous forme de prestations payantes, concernant les enfants de 3 voir 4 ans, dont l'accueil est normalement prévu dans le cadre du service public d'enseignement.

Nous sommes donc ici dans le cadre où l'école maternelle est un service fourni par le gouvernement ... en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services.

Autre chose. Nous voyons fleurir depuis 2000 (à mettre en lien avec le décret 2000 Ségolène Royal !) des projets que l'on nomme « passerelles ».

Il existe des classes P, des temps P, des lieux P, des structures P .....

L'idée de classe passerelle pouvait être intéressante (cf. le passage entre la maison, la crèche ou la nounou et l'école, permettant ainsi un passage en douceur pour les enfants de 2 à 3 ans),

Mais cette flopée de projets passerelles pose un réel problème :

il y a très peu de réelles classes passerelles en France (partenariat EN et milieu assoc.)

fleurissent une foultitude de projet classés « projets innovants » sous cette appellation.

La spécificité des « passerelles » (à part les classes) c'est que ces projets pour le moment sont greffés sur des structures existantes, et sont donc soumis à la législation de celles-ci. MAIS il n'existe aucune législation concernant ces types de projet (pas d'exigences en matière de qualification ni d'encadrement ...) ex. Le pont de l'Arn près de Mazamet (conventions multiples avec structures existantes pour pouvoir fonctionner).

Cf. responsable PMI du Tarn qui applique la législation des crèches parce qu'elle le souhaite mais aucune contrainte.

Une grande première en France !

Ces projets ont une amplitude d'accueil de 0 à 6 ans.

Les agrément PMI prévus à l'origine pour les 2-3 ans s'étendent maintenant aux 4 ans (cf manque de place et rentrée janvier supprimée).

Jusqu'à 4 ans – un jour la CAF verse une aide (Prestation Sociale Unifiée), à partir de 4 ans le coût est à la charge totale des familles.

Les familles commencent à se familiariser avec le fait que jusqu'à 4 ans elles sont susceptibles de ne plus pouvoir bénéficier du service public.

Par ailleurs.

Le rapport Thélot nous annonce un changement crucial : l'obligation scolaire à partir de 5 ans.

En effet depuis presque 10 ans les acquis de base ont été transférés en Grande Section maternelle.

(cf. p.13 et 14, p.51 et 56 ...du rapport Thélot)

Maintenant je vous fais la synthèse :

les 2,3 voir 4 ans sont en structures associatives.

Les 5 ans sont en primaires.

Le statut des écoles maternelles disparaît ...

Va-t-on garder un service public d'enseignement de la petite enfance pour les 3,5 /4 ans ?

Je suis prête à relever le défi.

Mais le problème est plus complexe.

N'importe quelle entreprise de service privé peut s'installer maintenant sur ce marché que devient la garde (anciennement « accueil ») de la petite enfance.

Les fournisseurs de services existent. L'associatif est de droit privé, financé encore par des fonds publics.

Le mode de calcul de l'aide PSU (CAF), obligatoire depuis cette année dans les structures Multi-Accueil (encore ce foutu décret 2000 de Ségolène Royal !), est extrêmement précis sur les tranches de calcul des revenus des familles.

Outre l'aide accordée, c'est un merveilleux outil statistique ! Il sera possible dès la fin de cette année de repérer très précisément à l'échelle du pays les lieux où il est rentable de s'installer pour le secteur privé (cette aide étant versée aux structures).

Cette aide est, de l'avis des professionnels de la petite enfance rencontrés sur le terrain, plus équitable qu'auparavant (plusieurs barèmes, qui prennent en compte plus justement le revenu des familles, là où il n'y en avait que 3 auparavant).

Mais les contreparties sont plutôt rigides : toute heure commencée est due, signature de contrats de présence par les familles (toute heure prévue est due). Priorité aux parents qui travaillent, laissant ceux en recherche d'emploi, ou une femme seule avec plusieurs enfants, qui ne travaille pas dans l'embarras, par exemple.

Accueil des enfants à l'heure, ce qui répond plus à la flexibilité des horaires des parents qu'aux besoins des enfants et à un projet pédagogique de qualité.

Certains parents nous disent avoir vu leur facture augmenter de 20 à 40% pour le même temps d'accueil (impossibilité d'être à 18h pile tous les soirs et payer systématiquement une heure sup. pour 10 minutes de retard, obligation de payer les heures de garde prévue par contrat, sur des temps de RTT ou récupération, modifiés au dernier moment par l'employeur ...).

Par le « jeu » de la décentralisation en cours, ces structures, quand il s'agit d'associations, sont et resteront à la charge des collectivités locales (mairies, communautés de communes, conseils généraux et/ou régionaux), ce qui générera comme c'est déjà le cas, une augmentation de la fiscalité locale.

Par ailleurs en se désengageant du service public d'éducation :

Le gouvernement renvoie la population à des solutions individuelles privées sur des questions publiques de politiques sociales et d'éducation.

Il anéanti le principe de péréquation, chaque collectivité locale ne pourra faire qu'avec ses moyens et/ou les intentions de ses élus.

C'est aussi un savant transfert de fonds, qui revient à financer avec de l'argent public des structures de droit privé (et bientôt des entreprises), dans le même temps où il en manque pour le maintien d'un bien commun qui nous appartient à tous : l'école publique.

L'AGCS nous dit qu'un fournisseur de service privé lorsqu'il s'installe en face d'un service subventionné, peut, au nom de la concurrence déloyale demander :

- soit l'attribution d'une subvention équivalente à celle existante pour le même service.

- soit demander la suppression de cette subvention pour le service subventionné.

Les structures associatives qui pour le moment suppléent au manque de places en service public, vont bientôt devoir continuer à le faire sans subvention ou en « concurrence » avec des entreprises privées, financées entre autre par les collectivités publiques.

Deux ENTREPRISES DE CRECHE à but lucratif, sont en train de s'installer sur Toulouse. L'une dans le quartier Passo-Cambo (Zone des avionneurs), l'autre dans la Z.I de Montaudran (Pôle informatique). Ces entreprises seront financées par les entreprises environnantes (côte part en fonction de l'utilisation de leurs salarié(e)s, et (à confirmer) au moins pour les investissements, en partie par la CAF du département.

L'accueil des enfants est prévu à l'heure, l'objectif est de palier à la flexibilité des horaires des parents, le personnel sera également évalué à l'heure, n'anticipons pas sur le type de contrats de travail !!!!

(Nous sommes en train d'affiner la recherche des informations sur ce sujet tout neuf, l'information vient juste d'être diffusée en réunion de responsables de crèches et de la PMI sur Toulouse.)

Outre le problème de privatisation du secteur « accueil de la petite enfance », se posent toutes les questions environnantes :

quelle mixité sociale dès la petite enfance ?

quel est le rôle politique des techniciens de la CAF et de la PMI ?

Peuvent-ils continuer à argumenter que leur mission est d'améliorer l'accueil des 2/3 ans dans ces conditions ?

Après l'école à 2 vitesses... la crèche, puis la maternité, puis le bocal d'insémination à 2 vitesses ?

Tous les Psychologues l'ont dit, et les instigateurs de l'AGCS l'ont bien compris : en matière d'éducation, tout se joue avant 3 ans !!!!

- Les femmes sont les premières touchées par le travail précaire, partiel, non choisit ...

La suppression des écoles maternelles va toucher de plein fouet les femmes des classes sociales les plus modestes, les ramenant ainsi souvent à la maison ....

Si le financement de notre cinéma est notre exception culturelle française.

Si la sécu et les retraites étaient nos exceptions en matière de protection sociale française.

L'école maternelle était notre exception éducative française, qui concourrait à garantir l'égalité des chances devant une scolarité laïque, gratuite, pour tous.

Encore un espace politique de solidarité mis à mal.

Bon nombre de pays européens n'ont pas d'écoles maternelles.

Ils n'en auront pas, et la notre est en train de disparaître sous nos yeux !

Il paraît que les Américains nous l'envi(ai)ent !!!!

Voilà en quoi concrètement, la concurrence libre et non faussée du Traité Constitutionnel Européen a à voir avec l'AGCS, dans notre quotidien.

L'OMC se fout de nos maternelles, comme de l'esprit des lois !

L'offensive en matière de services est donnée par l'Union Européenne, avec la France de Pascal Lamy en tête.

Allons nous attendre que le Paraguay ou les pays Africains prennent seuls le risque de ne pas entériner l'AGCS, sous les menaces de la banque Mondiale ? Ou allons nous prendre un jour nos responsabilités de bons Européens pour que cela cesse ?

Pour l'observatoire de la globalisation,

Groupe de travail de la coordination régionale Attac Midi Pyrénées.

Sabine Jauffret : [sabjau@tiscali.fr](mailto:sabjau@tiscali.fr)

PS : Ceci n'est qu'une synthèse du dossier que nous sommes en train de monter.

Elle est rédigée rapidement pour alerter les différents acteurs concernés (parents, enseignants, syndicats, comités locaux ....)

Le dossier final comprend des chiffres précis sur notre région, les différents textes de loi, les détails des contacts pris ...

## L'UDAS RESISTE...

### RESULTAT DES ELECTIONS DANS LES DEPARTEMENTS OU SE PRESENTAIENT LES SYNDICATS DE L'UDAS.

#### ISERE

	Exprimés	PAS 38	Snuipp	SE	SGEN	FO	SUD
<b>Voix</b>		<b>490</b>	1 644	555	277	279	155
<b>pourcentage</b>	<b>51,7 %</b>	<b>14,4 %</b>	48,4 %	16,3 %	8,1 %	8,2 %	4,6 %
<b>Sièges</b>		<b>1</b>	5	2	1	1	0
<b>2 002</b>	<b>63.3 %</b>	<b>18,4 %</b>	42,1 %	20,8 %	8,7 %	8,6 %	---

#### Commentaires :

Recul du PAS 38 qui perd un siège (C'est le SNUIPP qui le récupère). Avec 65 voix de plus (Egarées quelque part..., chez SUD ?), ce siège aurait été sauvé (au détriment du SGEN)...

Le délégué du PAS sera fort de ses 14,4 % des voix ! C'est le plus représentatif, loin devant les autres (On se console comme on peut !)

Appel au boycott du vote CAPN : 60 votants de moins pour la CAPN.

#### Observations mentionnées par le PAS 38 sur le procès-verbal du dépouillement :

"Au vu de la lecture que nous faisons des textes en vigueur et de notre expérience des précédents scrutins, nous regrettons les consignes de largesse qui ont permis de valider certains votes. Nous pensons que ce n'est pas en adaptant les règles qu'on renforcera la participation des enseignants à ces élections."

Exemples: accepter des enveloppes "Numéro 2" non cachetées, ou des votes d'électeurs qui n'avaient pas signé sur la liste d'émargement. A Grenoble, seule la déléguée du PAS a émis une protestation contre ces consignes.

#### RHONE

	Exprimés	PAS 69	Snuipp	SE	SGEN	FO	SUD	CGT	SNE
<b>Voix</b>		<b>246</b>	2 672	410	536	427	323	185	339
<b>pourcentage</b>	<b>62 %</b>	<b>4,8 %</b>	52 %	8 %	10,4 %	8,3 %	6,3 %	3,6 %	6,6 %
<b>sièges</b>		<b>0</b>	7	1	1	1	0	0	0
<b>2 002</b>	<b>63 %</b>	<b>6,2 %</b>	52 %	9 %	11 %	10 %	6 %	2 %	4 %

**Commentaires:** Appel au boycott du vote CAPN: 23 votants de moins pour la CAPN.

Le PAS 69 a perdu 82 voix par rapport aux précédentes de 2002. Mais la participation a été moindre (baisse de 4 points). La CGT, SUD et le PAS 69 réunis font le même score qu'il y a trois ans.

	Exprimés	SAIPER	Snuipp	SE	SGEN	FO	SUD	CFTC	SNE
Voix		492	932	1 667	233	215	118	624	117
pourcentage	66 %	11,3 %	21 %	37,8 %	5,3 %	4,9 %	2,7 %	14,3 %	2,7 %
sièges		1	2	SE	0	0	0	2	0
2 002		4,9	23	30	4	18	?	?	4

**Commentaires:** Appel au boycott du vote CAPN: 150 votants de moins pour la CAPN.

L'UDAS garde 2 sièges en CAPD (un en Isère, un à La Réunion)

On aurait voulu le faire exprès... Le nombre de votants dans ces deux départements pour les listes udasiennes sont exactement identiques (490) !

Le cumul des voix UDAS sur ces trois départements est de 1126. A la CAPN, la liste SNEP en recueille 1651 (0,8 %) sur la France, la CFTC 2184 (dont 621... à La Réunion !)

## RENCONTRE UDAS

samedi 14 janvier.

**A partir de 14h à Vaulx en Velin (Rhône)**

Repas coopératif prévu le soir

« L'entraide est un facteur d'évolution pour l'humanité » Pierre Kropotkine



**PAS26 (Drôme)**  
[PASDROME@aol.com](mailto:PASDROME@aol.com)

---




**PAS38 (Isère)**  
[Pas38@wanadoo.fr](mailto:Pas38@wanadoo.fr)  
<http://pas38.udas.org>

**Vos syndicats**  
Sur le site  
<http://udas.org>  
et  
**Votre**  
**pédagogie**

Sur le site pédagogique  
de l'Union Des  
Alternatives Syndicales  
[http://echangespeda.  
udas.org](http://echangespeda.udas.org)


**Annuaire**  
**d'échanges péda :**  
disponible sur le site et  
en version papier.  
Pour s'y inscrire, il  
vous faut montrer la  
couleur de vos pattes.  
Nous n'acceptons que  
le velours.  
Contacter donc le  
syndicat ou les  
adhérent.e.s de l'Udas  
les plus proches.

**Financement**  
**de l'Udas**  
Cotisation  
de chaque  
syndicat :  
30 euros de  
forfait  
+ 1euro /  
adhérent  
de l'année  
précédente.  
Cotisation  
adhérent isolé :  
0,15 euro par  
point d'indice.



**Pas69 (Rhône)**  
[pas69@udas.org](mailto:pas69@udas.org)  
<http://pas69.udas.org>

---



**Saiper-PAS974**  
[contact@saiper.net](mailto:contact@saiper.net)  
<http://saiper.net>

### Sommaire

**L'ours : Udas-info**  
N°CPPAP : en cours  
ISSN : 1772-8908  
Dépôt légal : mars 2005  
Directrice de la  
publication :  
Maud Colin  
Imprimerie : imprimé  
par nos soins

- Résistance au Sarkosisme ambiant
- Résistance à l'obscurantisme
- Résistance à l'inhumanité
- Résistance à la hiérarchisation
- Résistance à la privatisation
- L'Udas résiste.

**L'oursonne : Udas**  
Adresse postale : BP101  
38001 Grenoble Cedex 1  
Adresse mail :  
[contact@udas.org](mailto:contact@udas.org)  
N°téléphone :  
04 74 92 61 39  
Sites udas : <http://udas.org>